

Déclaration commune SGEN/CFDT et FSU pour le CDEN

On ne répond pas à une crise sociale par un régime d'exception. **La responsabilité fondamentale de cette crise pèse, en effet, sur les gouvernements qui n'ont pas su ou voulu combattre efficacement les inégalités et discriminations** qui se cumulent dans les quartiers de relégation sociale, emprisonnant leurs habitants dans des logiques de ghettoisation. Elle pèse aussi sur ces gouvernements qui ont mené et sans cesse aggravé des politiques sécuritaires stigmatisant ces mêmes populations comme de nouvelles « **classes dangereuses** », tout particulièrement en ce qui concerne la jeunesse des «quartiers».

Ce sont des années de politique centrée sur le tout sécuritaire qui sont en cause. **Le sabotage des actions de prévention, l'asphyxie du monde associatif, la démolition de la police de proximité, la tolérance à l'égard des discriminations quotidiennes, notamment à l'égard des personnes étrangères ou supposées telles en raison de leur faciès, l'état d'une école qui ne peut réduire la ségrégation nous font mesurer aujourd'hui non seulement l'échec mais la redoutable nocivité de cette politique.** Ce n'est pas seulement le langage du ministre de l'Intérieur, ce sont les actes de l'ensemble du gouvernement qui relèvent d'une logique d'apprenti sorcier.

Au-delà, c'est aussi l'incapacité des gouvernements successifs depuis des décennies à faire reculer le chômage massif, l'explosion de la précarité, la systématisation des discriminations racistes et territoriales, comme la politique d'affaiblissement des services publics et le recul des droits sociaux qui apparaissent en pleine lumière aujourd'hui.

Nous souhaitons ouvrir une autre perspective que celle qui a conduit à l'impasse actuelle. Cela passe par la mise à l'ordre du jour de quatre exigences fondamentales : la vérité, la justice, l'égalité et le respect.

Ni le recours à des procédures judiciaires expéditives, voire à une « justice d'abattage », ni le marquage de zones discriminées par une carte de l'état d'urgence ne sont conciliables avec l'objectif du rétablissement de la paix civile et du dialogue démocratique.

Or, au lieu d'apporter de premières réponses, notamment budgétaires, permettant une lutte efficace contre l'échec scolaire et les discriminations, **le Premier ministre symbolise et accentue certaines orientations de la loi Fillon.** En proposant d'abaisser à 14 ans l'accès à l'apprentissage, il organise en réalité l'éviction précoce du système scolaire des élèves les plus en difficulté, sans leur laisser le temps d'acquérir le niveau de formation initiale indispensable à une future vie citoyenne, à leur insertion professionnelle, et à la formation tout au long de la vie. Il remet ainsi en cause l'âge de la scolarité obligatoire. Cette annonce est d'autant plus démagogique que l'apprentissage est déjà pour les jeunes en difficulté marqué par une formation générale réduite de moitié, des abandons massifs en cours de formation, un refus quasi systématique des entreprises de les accueillir. Elle est contestée, y compris dans les rangs des représentants de l'artisanat : l'UPA déclare qu'elle ne peut constituer une réponse pérenne aux difficultés d'insertion des jeunes et qu'elle ne répond pas à la priorité des entreprises artisanales.

Alors que Gilles de Robien aurait dû s'exprimer sur **la nécessaire relance de l'éducation prioritaire** et sur le fait qu'il faut faire beaucoup plus pour ces jeunes, les déclarations se limitent à la confirmation des choix du gouvernement. Si le recrutement de 5 000 assistants pédagogiques pour les 1 200 collèges les plus sensibles constitue un début de rattrapage, après la suppression de milliers de postes d'encadrement éducatifs ces trois dernières années, cette mesure n'est pas à la hauteur des enjeux et renforce par ailleurs la précarité dans l'éducation nationale.

Si le budget de l'éducation nationale demeure le premier budget de l'état, il ne figure pas à l'évidence parmi les priorités du gouvernement et il est touché de plein fouet par une politique dont la première préoccupation est de réduire les dépenses sans souci de l'avenir. Et les artifices de présentation ne changent pas cette réalité.

Ainsi, l'augmentation affichée de 3,65% à périmètre constant doit être ramenée à une réalité moins glorieuse lorsque l'on sait que 1,67 point correspond simplement aux effets des augmentations de salaires intervenues en 2005.

Ainsi, les créations dans le premier degré sont tout aussi insuffisantes au regard des besoins qu'elles l'étaient en 2005 ; elles représentent un poste pour 53 élèves. Il en faudrait le double pour maintenir le taux d'encadrement des élèves dans les classes et scolariser les plus jeunes en maternelle. Cette situation amplifiera les difficultés déjà rencontrées en septembre 2005.

Dans les lycées et collèges, **les suppressions annoncées de près de 4000 postes d'enseignants s'ajoutent à la saignée des trois dernières années et la suppression de 1350 emplois de stagiaires qui annonce une nouvelle baisse des recrutements hypothèque gravement l'avenir.** Ces mesures signifient un nouvel affaiblissement de l'offre de formation et annoncent des difficultés accrues pour assurer les remplacements de moyenne et longue durée. Les besoins de l'encadrement éducatif sont encore sacrifiés, notamment du côté de la surveillance par le recours à des emplois de plus en plus précaires et à la définition inadaptée aux missions. Et l'on comprend d'autant mieux le passage en force pour imposer les remplacements au pied levé dans les établissements du second degré. La création de 300 emplois d'infirmières est conforme aux engagements mais ne

saurait masquer l'absence de création d'emplois de personnels pourtant indispensables au système éducatif. En effet, depuis trois ans, aucun emploi d'assistante sociale n'a été créé. 133 équivalents temps plein de personnels administratifs seront supprimés, hypothéquant l'emploi de près de 600 contractuels. La rentrée 2005 a déjà été marquée par un chômage tout à fait dramatique de milliers de contractuels.

On peut souligner en outre qu'aucun moyen nouveau n'est dégagé pour la mise en oeuvre de certaines dispositions de la loi Fillon, notamment celles qui concernent l'enseignement des langues vivantes, le programme personnalisé de réussite éducative : les mesures nouvelles seront pour l'essentiel financées par redéploiements, ce qui ne fera qu'aggraver la nocivité de la loi.

En Meurthe-et-Moselle...

...des remplacements rendus impossibles

C'est une constante depuis plusieurs années, due à la volonté du Ministère de l'éducation nationale de gérer les personnels « à flux tendus ». Les suppressions massives de postes d'enseignants dans les collèges et lycées, la création en nombre notoirement insuffisant d'enseignants dans les écoles finissent on s'en doute par mettre en danger l'exercice des missions d'éducation.

Dans les écoles, les personnels chargés des remplacements sont pour beaucoup déjà dans les classes. Les situations se multiplient **d'enseignants absents non remplacés**.

Dans les collèges et lycées, la mise en oeuvre imposée des remplacements pour absences de courte durée (inférieures à 2 semaines), est inacceptable.

Les remplacements de longue durée seront impossibles pour certaines matières, et on aura recours à des personnels précaires.

Ce constat est d'autant plus amer que dans le même temps, on a supprimé les contrats emplois-jeunes, CES, CEC, tous sigles qui recouvrent des contrats précaires (avec une mention spéciale de précarité pour le dernier né : l'EVS, qui ressemble à bien des égards au « Contrat Nouvelle Embauche »), sans parler des personnels de surveillance en voie de disparition.

De la même manière, des missions de service et d'entretien vont disparaître avec ces personnels précaires.

Précisons que les modalités non encore définies de transfert des TOS ne sont pas de nature à rassurer ces derniers. A ce sujet, nos syndicats tiennent à rappeler que les TOS font partie, au même titre que les enseignants, de l'équipe éducative des établissements.

Pour toutes ces raisons, nous exigeons la transformation de ces emplois précaires en emplois stables dans la fonction publique d'Etat. C'est la seule façon pour faire que soient assurées les missions de l'école de la République !

... l'offre éducative en baisse.

À l'école maternelle, l'accueil des 2 ans est de moins en moins assuré. Les documents fournis sont éloquentes : encore 36,10 % de scolarisation en 2003/2004, à comparer avec les prévisions pour 2005/2006, de 28,35 % !

Certaines écoles primaires ou élémentaires fonctionnent également dans des conditions très dures. Nous avons encore en tête la bataille menée par les parents d'élèves du regroupement Bruley/Pagney pour l'ouverture d'une classe (34 enfants en maternelle, 32 en CM). Après 15 jours d'occupation de l'école, l'administration a fini par leur accorder royalement un EVS (Emploi Vie Scolaire) supplémentaire. Ce n'est pourtant pas d'un personnel précaire et non formé dont ces enfants ont besoin. D'autres cas ont fait moins de bruit, mais sont tout aussi lourds.

Dans les collèges la situation est loin d'être rose : des classes de 5ème avoisinant les 28-29 élèves, des dédoublements de classe autrefois mis en oeuvre pour les matières scientifiques afin de permettre les manipulations supprimées (les manipulations, à 25 élèves, ne se font plus que rarement) Les effectifs en langue vivante peuvent atteindre les 29 élèves, autant dire que ce ne sont pas des conditions idéales pour les apprentissages...

Dans les lycées, les classes de 1ère qui fonctionnent avec 35 élèves ne sont pas rares... Les fameux « dégroupements de classe » en 1ère langue vivante tant vantés par la loi Fillon ne concernent que les jeunes effectuant leur scolarité dans des terminales générales (S, ES, L), alors que les terminales technologiques (STT, STI) ne sont pas concernées par ce dispositif.

Les classes de 3^{ème} DP 6 heures, implantées en collège ou en LP, accueillent des élèves au profil plus proche de celui des anciennes 3èmes d'insertion que des 3èmes technologiques, dans des conditions qui ressemblent à celles des 3èmes générales. Comment dans ces conditions ne pas décourager ces élèves de poursuivre leurs études, et ainsi augmenter la proportion d'entre eux sortant du système éducatif sans qualification ?

Quant à l'**apprentissage** dont se gargarisent certains élus en ce moment, allant jusqu'à présenter ce mode de « formation » comme un outil permettant de pallier l'échec scolaire, nous savons tous ici que de moins en moins de niveau V trouvent un contrat, et que de manière générale, 30 % des contrats signés sont rompus avant terme. Sans parler des discriminations directement liées au patronyme...

... tout dans la vitrine !

Borloo : plan de « cohésion sociale » et réussite éducative. Le principe : affecter une énorme quantité d'argent (1,4 milliards sur 5 ans) à un minimum d'ayants droits, et tant pis pour les exclus du dispositif ! 14 sites éligibles en Meurthe-et-Moselle, dans les communes contenant une ZUS (zone urbaine sensible) ou une ZEP (zone d'éducation prioritaire). Pour un quartier comme le Haut du Lièvre par exemple, une quinzaine d'enfants seulement, entre 4 et 16 ans, pourront en bénéficier !

Cette « cohésion sociale », surmédiatisée, s'affranchit d'une réelle analyse sur ce qui serait nécessaire à l'amélioration du service public d'éducation. Loin d'apporter des solutions institutionnelles aux difficultés que rencontrent certaines familles, ce dispositif restreint le traitement de ces difficultés à une aide individualisée, à laquelle échappent la plupart de ceux qui en relèveraient.

Pour finir, nous faisons nôtre le point de vue de P. Meirieu qui dénonce l'abandon d'une politique ambitieuse pour l'école, le « renoncement à la lutte contre l'apartheid urbain et social qui, si nous n'y prenons garde, pourrait bien agrandir sous nos pieds la fracture sociale, au point que nous y tombions tous prochainement ».